



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-cinquième session

30 novembre-4 décembre 2020

Rapport de la cent quatre-vingt-troisième session du Comité financier (9-13 novembre 2020)

Résumé

À la deuxième session ordinaire qu'il a tenue en 2020, le Comité financier s'est penché sur la situation financière de l'Organisation et sur d'autres questions relevant de son mandat. Dans le présent rapport, celui de sa cent quatre-vingt-troisième session, le Comité:

- 1) **adresse des recommandations spécifiques** au Conseil sur les points suivants: i) règlement ponctuel et intégral des contributions ordinaires par les Membres (paragraphe 10); ii) comptes vérifiés 2019 (paragraphe 13); iii) version actualisée du mandat du Comité consultatif de contrôle de la FAO (paragraphe 22) et iv) approbation par le Conseil de la recommandation du Directeur général visant la prolongation du mandat d'un membre du Comité consultatif de contrôle de la FAO (paragraphe 28);
- 2) **appelle l'attention** du Conseil sur les indications qu'il a communiquées au Secrétariat au sujet de la situation financière de l'Organisation, des ressources humaines, du contrôle et d'autres questions.

Suite que le Conseil est invité à donner

Il est demandé au Conseil:

- a) d'**approuver** les recommandations du Comité financier qui concernent le paiement ponctuel des contributions ordinaires, les comptes vérifiés 2019, la version actualisée du mandat du Comité consultatif de contrôle de la FAO et la prolongation du mandat d'un membre du Comité consultatif de contrôle de la FAO;
- b) de **prendre note** des indications communiquées par le Comité au Secrétariat sur toutes les autres questions relevant de son mandat.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire, Comité financier
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org
Tél.: +39 06 5705 3719

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Introduction

1. Le Comité financier a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa cent quatre-vingt-troisième session.

2. Outre la Présidente, M^{me} Imelda Smolčić Nijers (Uruguay), étaient présents les représentants suivants des Membres:

- | | |
|---|--|
| • M. Heiner Thofern
(Allemagne) | • M. Addisu Melkamu Kebede
(Éthiopie) |
| • M ^{me} Lynda Hayden
(Australie) | • M. Vladimir V. Kuznetsov
(Fédération de Russie) |
| • M. Rodrigo Estrela de Carvalho
(Brésil) | • M. Toru Hisazome
(Japon) |
| • M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat
(Égypte) | • M. Benito Santiago Jiménez Sauma
(Mexique) |
| • M ^{me} Jennifer Harhigh
(États-Unis d'Amérique) | • M ^{me} Rahila Rabiou Tahirou
(Niger) |
| | • M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid
(Soudan) |

3. La Présidente a informé le Comité que:

- M. Manash Mitra (Bangladesh) avait indiqué qu'il ne serait pas en mesure de participer à la session;
- M. Addisu Melkamu Kebede (Éthiopie) avait été désigné pour remplacer M^{me} Zenebu Tadesse Woldetsadik en tant que représentant de l'Éthiopie durant la session.

4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>.

5. À titre exceptionnel, la cent quatre-vingt-troisième session du Comité financier s'est tenue en visioconférence en raison de la pandémie de covid-19. Le Comité a confirmé, en vertu de l'article VII de son règlement intérieur, qu'il était convenu de suspendre l'application de l'alinéa 4 de l'article II dudit règlement, selon lequel les sessions doivent se tenir au Siège de l'Organisation.

6. Lorsqu'il a adopté l'ordre du jour de sa cent quatre-vingt-troisième session, le Comité a rappelé qu'il était convenu d'examiner par correspondance les points suivants:

- Point 2, *Situation financière de l'Organisation*;
- Point 7, *Version actualisée du mandat du Comité consultatif de contrôle de la FAO*;
- Point 10, *Composition du Comité consultatif de contrôle de la FAO*;
- Point 11, *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation*.

7. Ont aussi assisté à la cent quatre-vingt-troisième session du Comité les observateurs sans droit de parole des Membres suivants:

- | | |
|----------------|---|
| • Belgique | • Philippines |
| • Burkina Faso | • Portugal |
| • Cameroun | • République dominicaine |
| • Chine | • Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| • Congo | • Saint-Marin |
| • Espagne | • Suède |
| • Italie | • Suisse |
| • Koweït | • Thaïlande |
| • Madagascar | • Union européenne |
| • Maroc | • Venezuela (République bolivarienne du) |

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

8. Le Comité a examiné le document sur la situation financière de l'Organisation au 30 juin 2020 (FC 183/2) ainsi que les prévisions de trésorerie, y compris les liquidités, les arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses au titre du Programme de coopération technique (PCT) et les soldes non utilisés, le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.
9. Le Comité a en outre pris connaissance d'un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 3 novembre 2020.
10. **Le Comité:**
- a) **a constaté que, compte tenu du montant des liquidités du Programme ordinaire, tel que ce montant apparaît dans les données les plus récentes, et des prévisions concernant l'échelonnement des versements des États Membres, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'au 31 décembre 2020;**
 - b) **sachant que la santé financière de l'Organisation est tributaire du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, a invité instamment les États Membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires;**
 - c) **a noté que le déficit global tenait principalement aux obligations non financées relatives au personnel et a encouragé la Direction à étudier le cas d'autres organisations du système des Nations Unies et les mesures qu'elles prennent pour faire face au problème des obligations non financées;**
 - d) **a pris acte du fait que, malgré les défis associés à la pandémie de covid-19, les approbations du PCT et les taux d'exécution demeuraient dans leur fourchette habituelle, a invité la Direction à poursuivre ses efforts visant l'utilisation intégrale des crédits ouverts au titre du PCT, tel que l'a approuvé la Conférence, et s'est félicité de ce que la Direction ait confirmé que la cible de l'exécution intégrale des projets du PCT par rapport aux crédits ouverts pour 2018-2019 serait atteinte à la fin de l'année 2021 au plus tard.**

Comptes vérifiés – FAO 2019 et réponse de la Direction aux recommandations présentées dans le rapport du Commissaire aux comptes pour 2019

11. Le Comité a examiné, conformément à l'article XXVII, paragraphe 7, alinéa 1, du Règlement général de l'Organisation, les comptes vérifiés de la FAO pour 2019 et a assisté à une présentation, par le Commissaire aux comptes, de son rapport détaillé sur la vérification des opérations financières de l'Organisation, lors de laquelle les principales recommandations et observations contenues dans le rapport ont été mises en avant.
12. **Le Comité:**
- a) **a remercié la Direction de la présentation des comptes vérifiés de la FAO pour 2019, établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS);**
 - b) **s'est réjoui que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée;**
 - c) **a félicité le Commissaire aux comptes de la qualité du rapport détaillé et a fait siennes les recommandations qui y figurent;**
 - d) **a noté les réponses détaillées de la Direction aux recommandations formulées par le Commissaire et a encouragé la Direction à mettre ces recommandations en œuvre en 2021;**
 - e) **s'est félicité de la Déclaration relative au contrôle interne, qui reflétait un degré de maturité plus élevé, fondé sur l'expérience accumulée et de meilleures pratiques intégrées dans les organisations internationales;**

- f) **a recommandé** que, ces prochaines années, la Déclaration relative au contrôle interne contienne des informations sur le cadre stratégique en matière de gestion du risque et sur le renforcement du système d'obligation redditionnelle et de responsabilité, y compris l'alignement progressif des rôles, des responsabilités et des mécanismes de délégation de pouvoir et de responsabilisation;
- g) **a remercié** le Commissaire aux comptes sortant (Commission de vérification des comptes de la République des Philippines) de la grande qualité de son travail et des rapports qu'il a élaborés au cours de son mandat.

13. Le Comité, prenant acte des commentaires et des précisions formulés par le Commissaire aux comptes et par la Direction, **a recommandé** au Conseil de soumettre à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés de 2019. Il **est convenu** en conséquence de soumettre au Conseil le projet de résolution ci-après, afin que ce dernier le transmette à la Conférence.

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

Comptes vérifiés de la FAO 2019

LA CONFÉRENCE,

Avant examiné le rapport de la cent soixante-cinquième session du Conseil,

Avant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2019 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Approuve les comptes vérifiés.

Ressources humaines

Plan d'action stratégique pour les ressources humaines

14. Le Comité a examiné le document intitulé *Plan d'action stratégique pour les ressources humaines* (FC 183/4), dans lequel figurent un résumé du contenu, du calendrier et des indicateurs de performance clés du Plan stratégique en matière de gestion des ressources humaines pour 2020-2021, ainsi que des informations sur la formulation du plan et sur la manière dont celui-ci sera communiqué et mis en œuvre.

15. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité** de la qualité du document, qui comporte des calendriers spécifiques et les résultats à obtenir pour améliorer la gestion des ressources humaines;
- b) **a salué** le processus exhaustif qui avait été suivi lors de l'élaboration du Plan d'action stratégique pour les ressources humaines, notamment la consultation des principales parties prenantes et l'incorporation de contributions des organes de contrôle et de pratiques optimales du système des Nations Unies;
- c) **a encouragé** la Direction à accorder l'attention voulue aux éléments suivants lors de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour les ressources humaines:
 - i) les processus et procédures de recrutement et de sélection du personnel simplifiés, fondés sur le mérite et tenant compte de la représentation géographique équitable et de la parité hommes-femmes, en particulier pour les postes de direction;
 - ii) l'élaboration d'initiatives au titre du cadre de mobilité; iii) le renforcement des délégations de pouvoirs pour les questions de ressources humaines; iv) l'engagement commun à gérer les personnes en définissant clairement les rôles et les responsabilités, ainsi que les obligations de rendre compte du personnel, des responsables des ressources humaines et des cadres; v) les initiatives de formation et de développement des compétences du personnel; vi) les mesures visant à améliorer l'adhésion du personnel;

- d) **a souligné** qu'il fallait faire preuve de souplesse dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour les ressources humaines, en particulier dans le contexte de la crise de la covid-19, et renforcer les capacités des ressources humaines;
- e) **a réitéré** son invitation à réduire substantiellement le taux de vacance de postes, aussi bien au Siège que dans les bureaux décentralisés;
- f) **a dit attendre avec intérêt** de pouvoir examiner, à sa session de mars 2021, le nouveau rapport annuel sur les ressources humaines, qui présentera les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique, les étapes franchies et les indicateurs de performance clés, ainsi qu'un ensemble normalisé et mis à jour de statistiques sur les effectifs.

Informations actualisées sur le processus de planification des mesures à prendre à l'issue de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel

16. Le Comité a examiné le document intitulé *Informations actualisées sur le processus de planification des mesures à prendre à l'issue de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel* (FC 183/5 Rev.1), dans lequel figure un compte rendu actualisé sur l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel, accompagné d'éléments visant à planifier les mesures à prendre ainsi qu'à renforcer et à continuer d'améliorer la motivation et l'engagement du personnel de la FAO.

17. Le Comité a également été saisi de rapports détaillés dans lesquels les résultats de l'enquête étaient analysés par région, ainsi que de deux rapports portant sur des questions spécifiques relatives aux comportements répréhensibles sur le lieu de travail, y compris le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir.

18. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité** de la présentation des résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel (2019) et du processus de planification des mesures à prendre;
- b) **a insisté** sur l'importance de cette enquête, qui constitue une base de référence à laquelle les enquêtes futures pourront être comparées, et **a indiqué** qu'il serait souhaitable que les enseignements tirés de l'exercice soient pris en compte lors de l'élaboration des enquêtes ultérieures et que les parties prenantes soient consultées;
- c) **a souligné** l'importance, pour des relations saines entre la Direction et le personnel, de la participation exhaustive et permanente des organismes représentant le personnel lors de l'analyse des résultats des enquêtes de satisfaction du personnel et du processus de planification des mesures à prendre;
- d) **a encouragé** la Direction à effectuer régulièrement des sondages éclair sur l'état de satisfaction des employés avant la prochaine enquête prévue en 2022;
- e) **a invité** la Direction à lui présenter, à sa session de mars 2021, les résultats du processus de planification des mesures à prendre.

Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, y compris les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel

19. Le Comité a examiné le *Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, y compris les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel* (CL 165/INF/6/Rev.1).

20. **Le Comité:**

- a) **a accueilli avec satisfaction** le point sur la situation actuelle et sur les prochaines étapes s'agissant de la gouvernance et des politiques, de la prévention et de la sensibilisation, des voies de signalement, des enquêtes et de la responsabilité;

- b) **s'est félicité** des progrès communiqués et **a encouragé** la Direction à continuer de traiter sans relâche ces questions.

Contrôle

Version actualisée du mandat du Comité consultatif de contrôle de la FAO

21. Le Comité a examiné le document intitulé *Version actualisée du mandat du Comité consultatif de contrôle de la FAO* (FC 183/7).

22. **Le Comité:**

- a) **s'est dit satisfait** que les indications sur les modalités du processus de recrutement des membres du Comité consultatif de contrôle, formulées à sa cent quatre-vingtième session, aient été prises en compte dans la version actualisée du mandat;
- b) **a salué** l'examen complet et détaillé effectué par le Comité consultatif de contrôle dans le cadre de la mise à jour de son mandat;
- c) **a souscrit** à la mise à jour du mandat proposée et **a soumis** la version actualisée au Conseil, pour approbation.

Rapports intérimaires sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO

23. Le Comité a examiné le *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes* (FC 183/8.1) et le *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif de contrôle de la FAO* (FC 183/8.2).

24. **Le Comité:**

- a) **a examiné** l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et par le Comité consultatif de contrôle;
- b) **s'est réjoui** des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes;
- c) **a demandé** au Commissaire aux comptes de continuer de suivre l'état d'avancement des recommandations encore en suspens et de faire rapport à ce sujet;
- d) **s'est félicité** de la régularité des progrès accomplis en vue du classement des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle et **a encouragé** la Direction à mettre en œuvre les dernières recommandations encore en suspens;
- e) **a dit attendre avec intérêt** les nouvelles informations sur la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif de contrôle sur la présentation du rapport annuel 2020 du Comité, qui seront communiquées au Comité financier à sa session de mars 2021.

Nouvelles informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations présentées dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé «Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies» (JIU/REP/2018/4)

25. Le Comité a examiné le document intitulé *Nouvelles informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations présentées dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé «Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies»* (JIU/REP/2018/4) (FC 183/9).

26. **Le Comité:**

- a) **a pris note** des informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection;
- b) **a pris acte** du fait que la recommandation 1 sur le traitement des allégations d'inconduite visant des chefs de secrétariat d'organismes du système des Nations Unies qui figure dans le rapport du Corps commun d'inspection avait été intégrée dans le rapport sur l'examen des fonctions d'enquêtes publié plus récemment par le CCI (JIU/REP/2020/1), dans lequel ce dernier recommande aux organes délibérants des organismes du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait d'élaborer et d'adopter des procédures formelles adéquates pour les enquêtes relatives aux signalements de manquements visant des chefs de secrétariat, ainsi que d'adopter des politiques à ce sujet au plus tard à la fin de l'année 2021 (recommandation 7);
- c) **a également pris note** du fait que, conformément à l'usage, des consultations étaient en cours au sujet de la réaction à ce rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination qui sera présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-quinzième session et que la FAO participerait aux processus mis en œuvre par le Conseil des chefs de secrétariat en vue d'une application coordonnée et harmonisée de la recommandation 7, mentionnée plus haut.

Composition du Comité consultatif de contrôle de la FAO

27. Le Comité a examiné le document intitulé *Composition du Comité consultatif de contrôle de la FAO* (FC 183/10).

28. **Le Comité:**

- a) **a examiné** le document dans lequel le Directeur général propose que le mandat de M. Gianfranco Cariola au sein du Comité consultatif de contrôle de la FAO soit prolongé pour une dernière période de trois ans;
- b) **a noté** que cette prolongation serait entérinée par le Conseil et prendrait effet en décembre 2020;
- c) **a approuvé** la proposition du Directeur général et **est convenu** de soumettre la recommandation au Conseil.

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation

29. Le Comité **a pris note** du document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation* et **a dit attendre avec intérêt** de recevoir une mise à jour du document à sa prochaine session ordinaire.

Méthodes de travail du Comité financier

30. Le Comité a indiqué qu'il était important qu'il réexamine en permanence ses méthodes de travail, afin de pouvoir atteindre ses buts et objectifs.

31. À cet égard, le Comité **a rappelé** qu'il était important que les Membres reçoivent tous les documents, dans toutes les langues de la FAO et à un même niveau de qualité, au moins deux semaines avant chaque session et de préférence le plus tôt possible, afin qu'ils puissent se préparer et les examiner comme il convient, et **a invité instamment** le Secrétariat à prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Autres questions

Date et lieu de la cent quatre-vingt-quatrième session

32. Le Comité a été informé que sa cent quatre-vingt-quatrième session se tiendrait à Rome, du 22 au 26 mars 2021.

Documents d'information

- État des contributions courantes et des arriérés
- Comptes vérifiés – Mutuelle de crédit de la FAO 2019